

La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération Française de Course d'Orientation
Rédaction : Marie-France Charles (commission Communication)

n°1 - janvier 2011

Chers amis orienteurs,



Je tiens à vous présenter, ainsi qu'à vos familles, mes vœux les plus cordiaux de pleine forme physique, de réussite familiale, scolaire ou professionnelle et sportive pour 2011. A nos sportifs, en plus, je leur souhaite de monter sur les plus hautes marches du podium.

En ce début d'année, je suis heureux d'inaugurer la nouvelle identité de notre fédération et de notre sport.

En octobre dernier en Annecy, nous avons sollicité votre avis concernant des pistes graphiques. Suite à vos nombreux votes et après plusieurs mois de travail, un nouveau logo, une nouvelle charte graphique et de nouveaux supports de communication voient le jour. Cette "Lettre O'clubs" en est une première illustration.

Vous découvrirez bientôt notre nouveau site internet. Au-delà de son apparence plus actuelle, nous travaillons à le rendre plus performant dans ses fonctionnalités. Il devrait être terminé en mars prochain.

Ce nouveau visage illustre notre volonté d'ouverture au grand public et aux jeunes tout particulièrement, tout en mettant en valeur la diversité et la richesse de nos pratiques, de nos pratiquants et de nos terrains de compétition.

Je compte sur votre enthousiasme et votre passion pour que 2011 soit une belle année pour la course d'orientation, tout spécialement en Savoie !

Jean-Paul TERS
Président de la Fédération Française
de Course d'Orientation

Mise en place du nouveau logo FFCO

Le nouveau logo de la FFCO doit désormais remplacer l'ancien sur les supports de communication des clubs, comités départementaux et ligues.

Pensez à actualiser vos sites internet, vos supports de communication et les cartes de vos prochaines courses.

Vous pouvez dès maintenant télécharger le nouveau logo sur le site internet de la fédération (voir news en page d'accueil ou dans la rubrique "vie des clubs").

Les documents fédéraux seront eux-aussi transposés progressivement aux nouvelles couleurs (charte graphique).

Et bientôt dans vos boîtes aux lettres, une licence FFCO relookée...

Mathieu GAGNOT
Groupe de travail Communication/Partenariat
mathieu.gagnot@ffcorientation.fr



Les changements du règlement des compétitions 2011

Peu de changements interviennent dans le règlement des compétitions de 2011 par rapport à celui de 2010. Il est cependant utile de présenter en détail ceux-ci, mais aussi de revenir sur quelques points déjà présents dans le RC 2010 pas toujours bien connus, ni bien appliqués.

DANS LA PARTIE DES RÈGLES COMMUNES

Les quelques changements ont eu pour but de résoudre quelques dysfonctionnements constatés en 2010 et sur quelques contradictions présentes d'une partie à l'autre.

Le chapitre VII (calendrier) est maintenu sans modification (il paraît important de le signaler, car ce point a fait l'objet de nombreuses discussions entre la Fédération et les Ligues) : le Comité directeur a confirmé sa volonté de répartir les courses entre les différentes interzones et souhaite que les comités de zones jouent tout leur rôle dans l'élaboration du calendrier fédéral.

L'article XI.4 (Championnat de France de relais de catégories) est modifié pour éviter les risques de surclassements « aberrants ». Une précision est ainsi ajoutée sur le niveau technique des circuits :

« Un certificat médical de surclassement n'est pas nécessaire tant que le temps de course de la catégorie du relais ne dépasse pas le temps de course **et le niveau technique** de la catégorie de référence de l'épreuve longue distance. »

L'article XVI.2 (Catégories – Classes) est lui aussi complété pour éviter d'éventuelles contradictions avec des articles spécifiques (comme par exemple ceux du CFC) :

« Les Dames peuvent concourir dans les catégories "Homme" correspondant à leur âge sous réserve que :
- le temps de course ne dépasse pas le temps de course maximum d'une Longue Distance de sa catégorie Dame,
- **les règles spécifiques de l'épreuve ne précisent pas des conditions particulières sur les panachages de sexe.** »

Les parties spécifiques à la pratique de la C.O à ski et à celle des raids ne connaissent aucun changement par rapport à l'édition 2010.

Signalons cependant qu'en Orientation à ski, il est toujours possible d'organiser des circuits en supplément de ceux qui attribuent des titres de champions de France.

Dans l'article **XVI.1** (Règle de conduite des concurrents), une phrase est rajoutée : « **Tout concurrent doit s'abstenir de participer à une course s'il connaît suffisamment bien le terrain de course pour en retirer un avantage sensible sur les autres concurrents.** »

Le tableau de l'article **XVIII.1** (Répartition et statuts des experts sur les groupes) a été revu et corrigé pour mieux tenir compte de la réalité du terrain.

Le chapitre XXIV (Classement individuel et classement des clubs) n'a pas été modifié pour l'instant, car il était prématuré de le changer en l'absence de recul. Mais la commission "Classement" devrait être amenée à proposer des améliorations et des modifications dans les prochains mois.

Dérogations

Il est toujours possible de demander une dérogation exceptionnelle pour un club ou un licencié pour des circonstances non prévues dans le règlement des compétitions.

Celles-ci doivent être demandées en temps et en heure, présenter des cas exceptionnels et peu prévisibles et être accompagnées des éléments justificatifs correspondants.

S'il est difficile de définir à l'avance tous les cas possibles, il convient de savoir que quatre qualifications exceptionnelles ont été acceptées en 2010 : une pour convocation à un stage HN, une pour raison médicale et deux pour des contraintes scolaires.

Toutes les demandes doivent être adressées à :
thierry.vermeersch@ffcorientation.fr

DANS LA PARTIE DES RÈGLES SPÉCIFIQUES A L'ORIENTATION PÉDESTRE

En dehors de quelques points de détail, les deux principaux changements concernent le cas des athlètes de 18 ans sur liste ministérielle HN qui sont surclassés en H/D 20 et celui du niveau technique des circuits D16.

Les modifications des **articles 1.1, 1.2, 2.1, 2.2 et 3.1** des compétitions individuelles ont pour but de clarifier la situation des H/D 18, 2^e année, surclassés en H/D 20. Depuis plusieurs années, le plus grand flou et la plus grande confusion régnaient sur leur catégorie de course selon les épreuves. La nouvelle rédaction des règles fait qu'à partir de 2011, ils courent en Longue distance obligatoirement en H/D 20E et ils participent aux championnats de France de Sprint et de Moyenne distance dans la catégorie Jeunes (18 ans et moins).





Les tableaux des **articles 2.5 et 3.4** des compétitions individuelles sont aussi modifiés pour séparer les catégories H14 et D16A et ainsi mettre les D16A sur un circuit de niveau 4, plus proche de ce que l'on leur demande au niveau international.

L'**article 1.5** a été complété pour préciser : « L'organisateur doit mettre en place, une zone de quarantaine **sur les qualifications** et la finale pour les coureurs qualifiés. »

Aux articles 6.1 et 6.2 (compétitions régionales et départementales), les phrases impératives ont été supprimées ; elles entraînent en contradiction avec la formule du titre qui invite seulement les ligues à utiliser les tableaux des circuits.

L'**article 8.6** sur le CFC a été complété pour tenir compte des évolutions techniques : « Les inscriptions des équipes (nombre d'équipes par division) doivent être faites dans les délais prévus. Cependant, la composition des équipes pourra être envoyée par la suite et au plus tard 13 jours avant la course (**les modifications sont autorisées jusqu'à 7 jours avant la course en cas d'inscription en ligne**). »

Par ailleurs, de petites erreurs de vocabulaire, de syntaxe ou de numérotation des circuits ont été corrigés (articles 2.5, 3.3, 3.4, 9.1 et 9.5)

Niveau technique des circuits

L'expérience de ces dernières années a mis en évidence plusieurs problèmes sur le niveau technique des circuits, surtout pour les moins de 18 ans :

- Souvent les circuits H/D 10 et H/D 12 sont d'un niveau technique plus élevé que celui fixé par le règlement (attention il y a un gouffre entre les niveaux 1, 2 et 3 à l'âge des jeunes participants). C'est aussi vrai pour les relais.
- Rarement il est proposé aux jeunes filles de 16 et 18 ans des circuits aussi techniques qu'aux jeunes garçons alors qu'il est dit explicitement qu'ils ont le même niveau technique.
- L'existence depuis un an des catégories A et B chez les 16 et les 18 ans a pour but de permettre aux meilleurs Français inscrits sur le circuit A de s'aguerrir au niveau international et aux débutants de s'améliorer en se faisant plaisir sur le B. Or, ces nouveautés ne sont pas encore assez utilisées.

DANS LA PARTIE DES RÈGLES SPÉCIFIQUES A L'ORIENTATION A VTT

Les deux changements importants par rapport à 2010 concernent les regroupements d'âge et les circuits.

L'**article 2.1** est complété pour mieux préciser le matériel nécessaire : « Les concurrents doivent se conformer aux règles de circulation en vigueur : respect du code de la route **et doivent être dotés de matériels compatibles avec les exigences de la spécialité Orientation à vtt.** »

Le tableau de l'**article 2.2** (Circuits et catégories) modifié pour proposer des regroupements d'âge pour les circuits (par tranche de 2 ou 3 pour les plus jeunes, de 20 ans en seniors, de 10 ans pour les vétérans) plus propice au développement de l'orientation à VTT.

L'**article 3.1** est modifié pour préciser les échelles des cartes possibles en sprint (1/5 000^e, 1/7 500^e ou 1/10 000^e).

De même le tableau de l'**article 4.5** a été modifié ; il y a création de titres de champion de France pour toutes les catégories d'âges en Moyenne distance.

L'**article 5.1** (Circuits et temps de course) a été repris pour proposer pour tous les formats de course en proposant ainsi un nombre de circuits limités (7 circuits pour les courses Longue distance, 5 circuits pour les courses Moyenne distance et 5 pour le Sprint) ainsi que des circuits Court en Longue distance. Les temps de course sont aussi revus.

DANS LA PARTIE DES RÈGLES SPÉCIFIQUES A L'ORIENTATION DE PRÉCISION

La plupart des modifications concernent des points techniques :

- possibilité d'organiser une épreuve Temp'O (articles 3 et 24),
- clarification du cas possible d'une épreuve en 2 étapes : qualification et finale (article 8),
- organisation possible d'un circuit Elite (articles 8 et 15)
- Précision sur les échelles possibles pour les cartes utilisées avec l'ajout du 1/4 000^e (article 14),
- modification de l'article sur les balises chronométrées (article 16),
- ajout de quelques précisions sur l'installation et l'équipement des balises (article 19),
- précisions concernant l'équipement des participants liées au développement du téléphone portable (article 21),
- possibilité d'organiser une épreuve "course au score" avec départ en masse (article 22).

THIERRY VERMEERSCH
Président de la Commission pratiques sportives
thierry.vermeersch@ffcorientation.fr